

DEMANDE DE CONTROLE

D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

IDENTIFICATION DE L'HABITATION A CONTROLER

NB : Tout ouvrage non visible sera considéré comme absent et entraînera une non conformité.

NOM, Prénom du Propriétaire :
NOM, Prénom de l'occupant :
Références Cadastres : Adresse Postale :
Code Postal : Commune :
Téléphones (obligatoire) : /
Mail :@.....

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Qualité : ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agent immobilier mandaté ☐ Autre :
NOM, Prénom :
Téléphones (obligatoire) : /
Mail :@.....
Adresse Postale (si différente de l'adresse d'habitation) :
Code Postal : Commune :
Je soussigné(e) M.Mme.....autorise le SPANC à intervenir rapidement et donc je renonce à mon droit de rétractation de 14 jours conformément à la loi sur la consommation.

PERSONNE A CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS DE CONTROLE

☐ Le demandeur ☐ Autre (identité et n° de téléphone) : /

PERSONNE A FACTURER

☐ Le demandeur ☐ Autre (identité) :
Adresse Postale (si différente de l'adresse d'habitation) :
Code Postal : Commune :
Téléphones (obligatoire) : /
Mail :@.....

TRANSMISSION DU DOCUMENT A : notaires, agences immobilières, autres...

Nom..... Prénom..... Organisme.....
Adresse Postale..... Code Postal..... Commune.....
Téléphone : Mail.....@.....

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

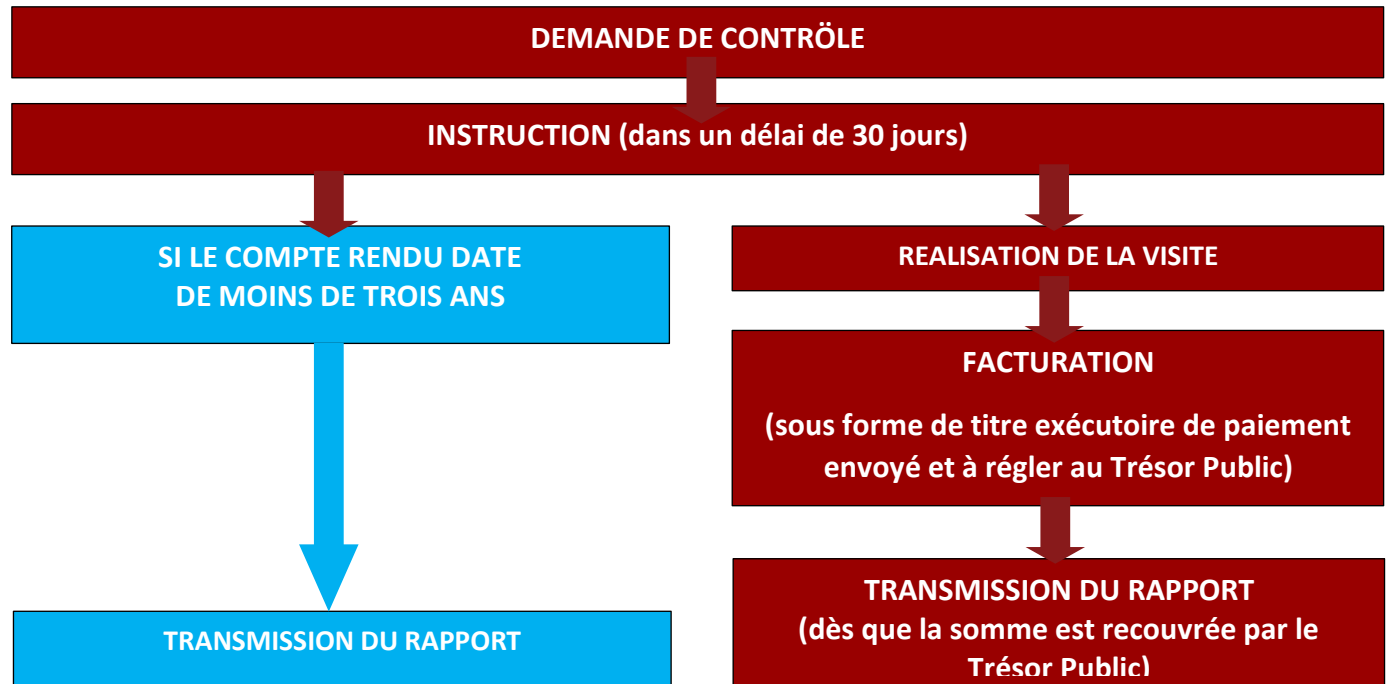
Date de signature prévue pour l'acte de vente (ou compromis) :/...../.....
NOM, Prénom du futur Propriétaire (à titre indicatif) :
Téléphones : / Mail :@.....
Adresse Postale (si l'habitation est destinée à être une résidence secondaire) :

OBSERVATIONS DIVERSES

SIGNATURE (ET CACHET) DU DEMANDEUR

Date :

Récapitulatif Procédure de demande de contrôle ANC au SPANC



Visite de contrôle de l'existant : qui fait quoi ?

Le propriétaire (ou son représentant) présente au contrôleur tout document concernant l'installation d'assainissement (facture, photo, bon de vidange, etc.), dégage au préalable tous les regards de visite de l'installation, ouvre les regards de visite au moment de la visite. Le propriétaire fait constater au contrôleur les éléments qui composent l'installation, leur entretien et leur état de fonctionnement. La mission du contrôleur n'est pas de rechercher les éléments, de les dégager (de creuser) ou d'ouvrir les regards.

Contrôle du fonctionnement

Le contrôle de l'existant est un contrôle de Bon Fonctionnement. Pour être favorable, le fonctionnement doit être apprécié donc l'installation doit être accessible, visitable et l'habitation régulièrement occupée.

Rappel de réglementation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, selon la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et ainsi que cela est stipulé à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, le document de contrôle de l'installation d'assainissement non collectif doit être joint au dossier de diagnostic technique annexé à la promesse de vente d'un immeuble bâti (ou à défaut, à l'acte authentique).

L'article L1331-11-1 du code de la Santé Publique précise que ce document doit être daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. Dans le cas où ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur.

L'Article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation « en cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente »